

REGLEMENT DE L'OPERATION FRENCH DAYS

Du 30 avril à 00h01 au 7 mai 2026 à 23h59

Article 1 : Société Organisatrice

La société GROUPE PARTOUCHE, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 192 540 680 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464, dont le siège social est situé au 141 bis rue de Saussure 75017 Paris, représentée par Monsieur Fabrice PAIRE Président du Directoire, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise une opération promotionnelle avec obligation d'achat dénommée « **French Days** » qui se déroulera du 30 avril à 00h01 au 7 mai 2026 à 23h59 inclus.

Article 2 : Casinos Partouche participant à l'opération

Les casinos suivants ci-après dénommés « les casinos » participent à l'opération :

ANNEMASSE
PORNICHET
LA TREMBLADE
PLOMBIERES
AGON-COUTAINVILLE
ARCACHON
CABOURG
CALAIS
LA GRANDE MOTTE
LA ROCHE POSAY
LE TOUQUET
LYON PHARAON
NICE
DIEPPE (catégorie French Days)
VAL ANDRE

PLOUESCAT
PORNIC
ROYAT
SAINT GALMIER
VICHY
CONTREXEVILLE
PALAVAS
AIX EN PROVENCE
SAINT AMAND
LA TOUR DE SALVAGNY
HYERES (catégorie French Days)
FORGES-LES-EAUX (catégorie French Days)
SALIES (catégorie French Days)
LE HAVRE (catégorie French Days)

Article 3 : Conditions de participation

La participation à l'opération est ouverte à toute personne cumulant les conditions suivantes :

- majeure, les mineurs même émancipés ne peuvent participer à l'opération,
- non frappée d'un classement « A Ne Pas Recevoir »,
- titulaire d'une carte de fidélité Players Plus ou titulaire d'une pièce d'identité en cours de validité,
- n'appartenant pas aux membres du personnel de la société, ainsi que leurs conjoints, ascendants et descendants directs,
- ayant accepté le présent règlement et ayant renoncé à tout recours relatif aux conditions d'organisation, notamment en ce qui concerne les données personnelles mentionnées aux articles 7 et 8 du présent règlement.
- Ayant acheté un coffret ou un chèque cadeau entre le 30 avril à 00h01 et le 7 mai 2025 à 23h59 inclus sur l'un des sites en ligne suivants :

Il est précisé que seuls les achats réalisés par des particuliers sont éligibles à cette opération. Les commandes effectuées dans un cadre professionnel (B2B) sont exclues du tirage au sort.

https://casino-annemasse.secretbox.fr/	https://casino-plouescat.secretbox.fr/
https://casino-pornichet.secretbox.fr/	https://casino-pornic.secretbox.fr/
https://casino-latremblade.secretbox.fr/	https://casino-royat.secretbox.fr/
https://casino-plombieres.secretbox.fr/	https://casino-saintgalmier.secretbox.fr/
https://casino-coutainville.secretbox.fr/	https://casino-vichy.secretbox.fr/
https://casino-arcachon.secretbox.fr/	https://casino-contrexeville.secretbox.fr/
https://casino-cabourg.secretbox.fr/	https://casino-palavas.secretbox.fr/
https://casino-calais.secretbox.fr/	https://pasinogrand-aix.secretbox.fr/
https://casino-grandemotte.secretbox.fr/	https://casino-saintamand.secretbox.fr/
https://casino-larocheposay.secretbox.fr/	https://pasinogrand-latourdesalvagny.secretbox.fr/
https://casino-letouquet.secretbox.fr/	https://casino-hyeres.secretbox.fr/
https://casino-lyonpharaon.secretbox.fr/	https://domainedeforges.secretbox.fr/
https://casino-nice.secretbox.fr/	https://hotelsalies.secretbox.fr/
https://hotelcasinodieppe.secretbox.fr/	https://pasinohotellehavre.secretbox.fr/
https://casino-valandre.secretbox.fr/	

La participation sera considérée comme nulle pour toute personne ne respectant pas les conditions ci-dessus :

- au moment de la participation,
- au moment de la remise du lot.

La Société Organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Article 4 : L'Opération

4.1 Modalité de participation

Pour participer à cette opération, le client devra se rendre sur l'un des sites en ligne présentés à l'article 2 et acheter l'un des coffrets ou chèques cadeaux répertoriés dans l'onglet "French Days" vendus par l'enseigne entre le 30 avril à 00h01 et le 7 mai à 23h59. Il pourra ainsi tenter sa chance de remporter un séjour d'1 nuit pour 2 personnes dans l'un des hôtels du Groupe Partouche (vous pourrez retrouver la liste des hôtels dans lesquels la réservation pourra être effectuée à l'article 5.1.).

4.2 Déroulement de l'opération

Une fois sa commande passée, l'acheteur d'un coffret ou chèque cadeau Partouche recevra un e-mail de confirmation de commande et de paiement envoyé par le casino dans lequel l'achat a été effectué. Les acheteurs ayant effectué au minimum une (1) commande et au maximum trois (3) commandes entre le 30 avril à 00h01 et le 7 mai à 23h59 seront automatiquement inscrits au tirage au sort.

Trois (3) gagnants seront sélectionnés de manière aléatoire à l'aide d'un outil de tirage au sort. Les gagnants seront contactés par le service client dans un délai de 10 jours après le tirage (soit avant le 22 mai 2026) afin de leur remettre leur lot.

Il est précisé que les gagnants auront un délai de 10 jours à compter du contact par le service client pour lui donner une réponse. Une fois ce délai passé, leurs lots seront définitivement perdus.

Article 5 : Dotations

Article 5.1 Liste des dotations

Sont mis en jeu au titre de la présente opération des dotations pour une valeur minimale unitaire de 185€ TTC.

Lots	Quantité	Valeur unitaire minimale TTC	Valeur totale minimale TTC
Un séjour d'1 nuit pour 2 personnes.	3	185€	555€

Précisions sur les lots séjour :

	Ce que contient strictement le lot	Ce qui reste à la charge du participant. <u>Le lot ne comprend pas :</u>
<p>Un séjour dans l'un des hôtels Partouche, pour 2 personnes et 1 nuit d'une valeur minimale de 185€ TTC.</p> <p>Séjour valable 1 an à compter de sa remise.</p>	<p>1 nuit pour 2 en chambre catégorie standard</p> <p>1 petit-déjeuner "buffet" pour 2 personnes</p> <p>1 dîner au Restaurant du Casino (selon la configuration et l'offre du Restaurant) pour 2 personnes</p> <p>1 boisson par personne (1 verre de vin ou 1 soft ou 1 bière)</p> <p>15€ de crédits de jeu par personne</p>	<p>Le transport, les transferts</p> <p>Les autres catégories de chambre</p> <p>Les repas et boissons non mentionnés</p> <p>Les dépenses personnelles, les pourboires</p>

Veillez trouver ci-après, la liste des hôtels participant à l'Opération :

HOTEL LE PAVILLON & SPA 5*
HOTEL AQUABELLA & SPA 4*
FORGES HOTEL 4*
HOTEL PASINO SAINT AMAND 4*
HOTEL PASINO LE HAVRE 4*
L'ECHAPPEE DIEPPE 4*
HOTEL PARC DE SALIES 3*
LE CONTINENTAL FORGES 3*
HOTEL PALMIERS HYERES 4*

Il est rappelé que les lots sont :

- **Strictement personnels** : Ils ne pourront être transférés à un tiers pour quelque motif que ce soit.
- **Non échangeables** : Le lot ne peut être échangé contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.
- **Non remboursables** : Le lot ne peut pas faire l'objet d'un retour contre paiement d'une somme d'argent.

- **Remplaçables à la seule discrétion de la Société Organisatrice** : la Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer le lot offert par un lot de valeur équivalente ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance du lot prévus dans des délais raisonnables ;

- **Destinées aux personnes non interdites de jeu et non ANPR** : pour les lots à consommer au sein du casino,

Par ailleurs, les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation de l'opération n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué.

5.2 Remise des dotations

Les gagnants seront contactés par le service client depuis l'adresse suivante : reservations@partouche.com dans un délai de 10 jours après la fin de l'opération, soit avant le 22 mai inclus.

Lot concerné	Conditions de remise (passé le délai, le bon de dotation sera perdu et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation)
Lot "séjour Partouche d'1 nuit pour 2 personnes"	<p>Le gagnant sera contacté par le service client depuis l'adresse suivante : reservations@partouche.com dans un délai de 10 jours après le tirage au sort, soit avant le 22 mai inclus.</p> <p>Le gagnant devra fournir ses coordonnées ainsi que les dates de réservations souhaitées au service client afin qu'ils puissent contacter l'hôtel choisi et qu'ils procèdent à la réservation du séjour. Il est précisé que le gagnant devra donner une réponse au service client dans un délai de 10 jours après avoir été contacté.</p> <p>L'hôtel confirme la réservation directement au client en lui envoyant un mail de confirmation. Les bons de dotations et les papiers d'identité du gagnant seront demandés lors du check-in.</p> <p>Il est reprécisé que le séjour est valable 1 an à compter de sa remise.</p>

Une fois le bon de dotation remis, la Société Organisatrice ne reste responsable de la bonne jouissance du lot que pour les lots à consommer dans l'enceinte du casino. En particulier, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de problème dans le cadre de la jouissance des lots de type voyage, voiture, scooter. Dans un tel cas, le gagnant ou, le cas échéant, l' (les) accompagnateur(s) concerné(s), est (sont) invité(s) à prendre

directement contact avec le prestataire de service pour lui adresser toute réclamation ou plainte.

Article 6 : Droit de modification

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de prolonger l'Opération à tout moment, et d'apporter des modifications à ce règlement, par avenant qui dans cette éventualité sera affiché dans l'enceinte du casino.

En conséquence, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté cette opération devrait être annulée ou simplement reportée.

Il est précisé qu'outre les cas considérés comme « cas de force majeure » habituellement par la jurisprudence, seront également considérés comme cas de force majeure, les interruptions/défaillances du réseau internet nécessaire à l'enregistrement des participants, à leur désignation et à l'attribution des lots.

Article 7. Manifestations publi-promotionnelles

Les participants autorisent par avance la Société Organisatrice de cette opération à utiliser leurs noms et prénoms, photo et leurs coordonnées à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

En particulier, les gagnants permettent que leur nom et prénom, photo et coordonnées apparaissent clairement sur le site internet et réseaux sociaux de la Société Organisatrice.

Article 8 : Protection des données personnelles

Les données collectées dans le cadre de l'Opération sont destinées à la SA Groupe Partouche, responsable de leur traitement, et à ses filiales. Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation de l'Opération, et ne sont pas transférées à quelque tiers que ce soit.

Pour les clients membres du programme de fidélité Players Plus, ces données permettent également d'améliorer et de personnaliser les offres commerciales du groupe et de communiquer sur les divertissements et opérations promotionnelles, proposées régulièrement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès,

de rectification, d'opposition, de suppression, et de portabilité des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'accueil du casino.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, et en cas de litige introduire un recours auprès de la CNIL.

Article 9. Généralités

Le règlement est :

- **Obligatoire** : la participation à l'Opération est soumise exclusivement au présent règlement, et implique du participant son acceptation pleine et entière, et la renonciation à tout recours relatif aux conditions d'organisation et de déroulement de celui-ci, ainsi que l'acceptation pure et simple de l'attribution des lots. Aucune réclamation ne sera admise et toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation, ou tout cas d'espèce non prévu dans ce règlement sera tranché souverainement par la Société Organisatrice, dont les décisions seront sans appel.
- **Soumis au droit français** : le règlement de l'Opération est exclusivement régi par la loi française.
- **Disponible à l'accueil des Etablissements participants** : le règlement peut être remis gratuitement sur simple demande à l'accueil d'un Etablissement participant.

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain ou de participer de façon irrégulière aux tirages, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions de l'article 313-1 et suivants du Code Pénal.